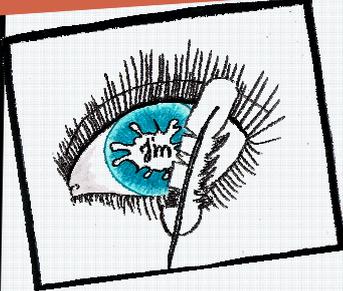




Lycée Jean Monnet



Numéro spécial Plaidoiries 2019

Mardi 12 février 2019
AUDITORIUM de La Salamandre
18h30 Séance publique

DROITS HUMAINS

Prix JEAN MONNET pour la préservation
des droits de l'Homme et de la nature



Plaidoiries Lycéennes
COGNAC - 05 45 36 83 10
Programme sur place



Plaidoiries lycéennes 2019

Après avoir participé depuis de nombreuses années au concours de plaidoiries du Mémorial de Caen, le lycée Jean Monnet a décidé de créer cette année son propre prix autour des plaidoiries lycéennes pour la préservation des droits humains et de la nature. Ce projet porté par Mme Laurence Audoin professeur d'économie et Jérôme Derain, référent culturel a pour objectif de valoriser les élèves dans des prises de conscience sur leur citoyenneté.

Le harcèlement sexuel, la liberté de la presse, le terrorisme, les migrants... Des thèmes d'actualité sur lesquels, les lycéens de Jean-Monnet ont posé leur regard. Avec une certaine conscience politique et civique, ils ont débattu, pris position, cherché des arguments et construit des textes pour développer leurs idées comme lors de leur préparation pour les plaidoiries pour le concours du Mémorial de Caen.



<http://www.lyceejeanmonnet-cognac.fr/images/files/docs/elements/1797/docs/521be6a71704bbb9e14dee84dfc3e7cb.pdf>

Photo J. P Charente Libre



Pour tous ceux qui n'ont pas pu assister à cet événement, mais aussi à ceux qui ont envie de vivre par la lecture ces témoignages, nous avons décidé de vous proposer à la lecture ses plaidoiries.

Bonne lecture à tous et à l'année prochaine.



« Travailler tue »

Carla COIMBRA

1ère ES1



Humiliations, critiques, conditions de travail dégradantes, pression sans précédent, mise à l'écart, sanctions injustifiées...

Ces mots désignent le harcèlement moral au travail, plus communément appelé le *mobbing*. Ces agissements malveillants, répétitifs nuisent gravement à la santé morale et physique de la victime.

C'est ce qu'a vécu Yannick Sansonetti, un jeune homme de 33 ans. Ce dernier travaillait dans l'entrepôt de LIDL en tant que responsable technique à Rousset, dans les Bouches-du-Rhône. Le 29 mai 2015, son frère, Nicolas, le retrouve pendu dans une chambre froide sur son lieu de travail, suite à des propos dénigrants, des ordres inatteignables, une surcharge de travail de la part de la direction de LIDL. Ce jour-là, Nicolas reçoit un appel de sa belle-sœur lui disant que Yannick Sansonetti n'est pas venu chercher son fils à la garderie, et qu'il est injoignable. Nicolas décide de se rendre chez son frère et découvre sur sa tablette des pages concernant des méthodes de strangulation. Inquiet, il part à l'entrepôt à Rousset mais une fois sur place les employés de LIDL ne le prennent pas au sérieux : « *On a du travail, désolé Monsieur* ». Pour eux, seule la productivité est importante. Après plusieurs heures de recherches, c'est un vigile qui vient le voir en pleurs et lui

apprend la mort de Yannick Sansonetti. Nicolas témoigne : « *Les conditions de travail de mon frère étaient souvent un sujet de discussion lorsque l'on se voyait. Il se plaignait régulièrement d'un changement de cap depuis l'arrivée d'une nouvelle direction, début 2014. Il nous disait souvent n'avoir que deux bras et deux jambes, mais faire le travail de trois personnes. Les audits étaient très réguliers et, à ses yeux, c'était insupportable car les reproches suivaient systématiquement.* »

En 2016, à son tour, ma mère se fait harceler moralement. Elle n'est plus considérée comme un être humain, elle devient une victime. Chaque matin, elle part travailler la boule au ventre. Chaque matin, elle espère que les choses vont changer. Pourtant, arrivée à son travail, le cauchemar reprend : on lui répète que c'est elle le problème, qu'il faut qu'elle parte car elle ne sait pas faire son travail, et c'est ainsi que toute la journée les reproches continuent. A bout, elle se confie à un membre de l'entreprise, et on l'a traite de menteuse. Très vite, elle se retrouve mise à l'écart, s'isole et se renferme sur elle-même. Chaque soir, lorsqu'elle rentre, elle pleure, ne parle plus et est très irritable. Elle tombe en dépression et se met alors en arrêt, elle est donc contrainte de démissionner. Ma mère ne se suicide pas, mais cette histoire la change profondément.

Les situations qu'ont connues Yannick Sansonetti et ma mère révèlent des milliers d'autres cas en France. Chaque jour, le harcèlement moral provoque des dépressions, des burnouts, des suicides...

Pourtant, d'après, l'article 23.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *toute personne a droit à des conditions équitables et satisfaisantes de travail* ». De plus, en France, les salariés sont protégés grâce à l'article L.1152-1 du Code du travail qui stipule clairement qu' : « *Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral* », mais également avec l'article 222-33-2 du Code pénal qui dit que : « *Le fait de harceler autrui est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.* »

Selon un sondage réalisé en 2000 par l'IPSOS, un français sur trois se sent harcelé moralement sur son lieu de travail. De plus, une étude faite par

la DARES en 2017 déclare que 30% des salariés ont déjà été victimes de comportements hostiles au travail. D'après Sophie Morin, psychologue du travail, on estime qu'il y a environ un suicide par jour en France lié au travail. En ce qui concerne les groupes socioprofessionnels, l'INVS montrent que les taux de mortalité par suicide sont trois fois plus élevés chez les employés et surtout chez les ouvriers par rapport aux cadres.

Chez Renault, trois salariés se sont suicidés dans les Yvelines entre mars 2016 et février 2017. À partir de février 2008, l'entreprise France Télécom, Orange aujourd'hui, connaît 23 suicides dont une dizaine de tentatives n'ayant pas donné la mort. Plus tard dans l'année, 5 salariés des usines PSA Peugeot passent, eux aussi, à l'acte. Lors d'une conférence de presse, le 15 décembre 2009, l'ancien PDG de France Télécom, Didier Lombard, affirme « *Il faut marquer un point d'arrêt à cette mode du suicide qui évidemment choque tout le monde* ». Ces trois petits mots « *mode du suicide* », provoqueront alors une vive polémique. Une mode a-t-il dit ? Non, c'est un geste de désespoir, un appel à l'aide d'un être humain qui ne veut plus subir le poids de son travail.

De nombreux psychiatres comme Christophe Dejourn, Marie-France Hirigoyen... analysent et dénoncent le harcèlement moral au travail.

Les chefs d'entreprises ont le devoir d'empêcher le harcèlement moral. Ils doivent selon l'article L. 4121-1 du Code du travail « *prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ». L'employeur, ou un salarié, peut alerter les représentants du personnel de l'entreprise qui siègent au Comité d'Hygiène et de Sécurité, ainsi que les médecins et l'inspecteur du travail. La victime, elle, peut aussi engager, de sa propre initiative, une médiation avec son harceleur et saisir le Conseil de prud'hommes. En complément du conseil, elle peut porter plainte ou même saisir le Défenseur des droits de l'homme si le harcèlement est en fonction du sexe, de la couleur de peau ou de la

religion.

Malgré cet arsenal législatif, pourquoi a-t-on laissé Yannick Sansonetti et toutes ces autres personnes mourir ? La réalité comporte malheureusement de nombreuses porosités favorables au harcèlement.

Mais revenons-en aux sources. Le mot travail qui vient du latin *tripalium*, qui était un instrument de torture à trois pieux, montre qu'à l'époque de la Rome antique, le travail était mal considéré. Il était synonyme de tourmente, de souffrance. Selon Dominique Meda, sociologue, une société où le travail est au cœur de l'identité de chacun ne devrait-elle pas être une source d'accomplissement de soi-même, et non d'angoisse ?

Alors que faire me diriez-vous ? Prenons l'exemple d'une entreprise comme Décathlon, qui a été élue première du palmarès des entreprises où il y fait bon d'y travailler en 2017. 89 % des salariés ont voté et tous disent que c'est agréable. Il n'y a pas de pression, on leur laisse une grande autonomie et le fait de conjuguer performance économique et de prendre en considération les salariés a toujours été un axe très stratégique qui permet le bon fonctionnement de l'entreprise. Il est urgent de généraliser ce management innovant qui a fait ses preuves en termes de productivité à l'ensemble des entreprises et des collectivités, en France, en Europe et dans le monde.

Mesdames, messieurs, il faut que notre société ouvre les yeux et change. Comme l'a dit un jour, Nelson Mandela « *Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse* ». Si l'on ne stoppe pas ce problème, il ne fera qu'augmenter dans les années à suivre. Ne baissons pas la garde, nous n'avons pas fini avec le harcèlement au travail.



« Silence ! On se noie »

Chloé SALA

1^{ère} ES1



29 juin 2018. La nuit tombe sur la Libye, c'est l'heure des passeurs, l'heure de partir en mer. Au large des côtes libyennes, un bateau, enfin deux morceaux de bâches consolidés par deux morceaux de bois, est prêt à partir.

Au bout de quelques heures seulement, le bateau prend feu. En une minute, il sombre en prenant la vie d'une centaine de femmes, d'enfants et d'hommes. Le prix pour cette embarcation : 1500 euros, le prix de la mort.

Depuis 2014, ce sont plus de 17 000 immigrés qui sont morts noyés dans la Méditerranée. Leur seul crime : un rêve, le rêve de vivre sur une terre où paix, liberté et justice règnent. Ces milliers de sénégalais, ivoiriens, nigériens, guinéens, maliens... périssent car ils sont guidés par l'espoir du refuge en Europe.

Pourtant, l'article 11 de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 proclame qu' « Un État doit examiner avec bienveillance la possibilité d'autoriser les réfugiés à s'établir sur son territoire.

Alors, mesdames, messieurs, trouvez-vous ça

normal que les rescapés de l'Aquarius, ce bateau citoyen, soient traités comme de vulgaires cargaisons ballottées dans les eaux internationales entre deux états ?

Ainsi, cette triste réalité reste incomprise et invisible aux yeux de l'Europe. Comme le 9 juin 2018, jour où plus de 629 réfugiés ont été sauvés par l'Aquarius. Seulement, ce dernier doit s'arrêter en pleine mer ne pouvant plus accoster sur les côtes italiennes et maltaises pour causes de refus des gouvernements. Cet exemple parmi tant d'autres reflète l'inaction des pays européens face à cette situation. Depuis 2016, ce bateau a permis à 30 000 personnes en danger d'atteindre l'Europe en vie. Mais, depuis 2017, les interventions sont de plus en plus difficiles. Tout d'abord, l'Italie a essayé d'imposer aux ONG un code de conduite en Méditerranée. C'est alors qu'en mars 2018, un bateau espagnol a été mis sous séquestre par la justice italienne. Pierre MANDIHARAT, directeur adjoint des opérations de MSF, a déclaré : « *Tout est fait pour décourager la solidarité envers les migrants mais aussi la discréditer, en voulant faire passer les associations et les organisations pour des passeurs, ce qu'elles ne sont pas* ». Ainsi, tous les débarquements de migrants sont devenus difficiles comme dans les ports siciliens d'Augusta ou de Catane où des bateaux sont restés plusieurs heures en mer sans pouvoir accoster. Matteo Salvini, ministre de l'intérieur italien, avait pris pour mesure d'interdire l'accès aux ports de l'Italie pour les bateaux humanitaires. Par la suite, l'Aquarius a rencontré de nombreux problèmes comme la suppression de ses pavillons.

Ainsi, le 7 décembre dernier, MSF et SOS Méditerranée ont décidé de stopper les actions humanitaires de l'Aquarius. Nelke MANDERS, directrice générale de MSF, a déclaré « *C'est un jour sombre. Non seulement l'Europe a renoncé à fournir des moyens de recherche et de secours, mais elle a aussi sciemment saboté les tentatives d'autres acteurs pour sauver des vies* ».

L'arrêt officiel des activités du bateau est due à l'intervention de Tripoli. Des migrants ont été interceptés par des garde-côtes libyens. Ils ont donc été renvoyés en Libye, pays qu'ils fuyaient. Pays où torture, trafics d'êtres humains, emprison-

nements arbitraires, viols, homicides sont des maîtres mots. Pays qui entrave et dégrade la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'article 3 garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. La Libye n'est pas un pays sûr, les autorités ne peuvent pas renvoyer les migrants dans ce pays, et les bateaux humanitaires ne peuvent pas accoster là-bas, cela n'est pas envisageable pour la sûreté des réfugiés.

Face à cette situation, l'Europe doit réagir et entreprendre des mesures radicales pour ceux qui meurent chaque jour dans la Méditerranée et qui ont pour seule quête la liberté.

J'aimerais vous conter l'histoire de Samuel du Congo ou encore de Nouhou Doumbia du Mali mais cela m'est impossible car leur histoire s'est noyée avec eux.

Alors, mesdames, messieurs, je vous le demande : pourquoi l'Union Européenne ne soulève-t-elle aucun fonds pour identifier ces victimes ? Peut-être cela révélerai-t-il une part de responsabilité de cette dernière face à ce drame. Ainsi, l'Europe préfère renforcer les contrôles migratoires pensant que c'est la solution contre les traversées mortelles et clandestines. Tous les faits que je viens d'énoncer vous ont sûrement bouleversés. Mais savez-vous, mesdames et messieurs, que 56% des français estiment que le gouvernement a eu raison de ne pas proposer d'accueillir l'Aquarius. C'est ainsi que l'on interprète une montée du populisme en Europe, comme le gouvernement populiste et hostile aux migrants mené par Matteo Salvini en Italie.

Une peur de l'immigration est présente en Europe. Mais le silence et la peur face à l'immigration ne sont pas des solutions. Il faut prendre des mesures radicales comme la libre circulation, des démarches de demandes d'asiles plus élargies, des centres dédiés aux migrants dès leur arrivée ou encore des actions humanitaires soutenues par l'Union Européenne. Il faut ouvrir des voies sûres et légales pour rejoindre l'Europe. Ainsi, le terrible sort des réfugiés en mer est dû à la politique de l'Union Européenne, c'est en déléguant la majeure partie de la responsabilité des ONG et la coopération avec les garde-côtes libyens que l'Europe tourne le dos aux noyades.

Comme le disait Nelson Mandela : « *Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même* ». Alors j'en appelle à vous, faisons preuve d'humanité et battons-nous pour que l'immigration ne soit pas une cause perdue.



« Noces de fiel »

Fadela CHOLLET

T. STMG 2



Mars 2018. Mounia Haddad, 29 ans, conseillère départementale d'Indre et Loire, est retrouvée séquestrée par ses propres parents, dans un appartement de Saint Pierre des Corps.

Placée sous la surveillance de sa mère, elle a été enlevée par sa famille car elle a décidé de s'installer dans un appartement avec son petit ami. Malheureusement, son père avait d'autres projets pour elle. Un futur mari l'attendait, en Algérie.

Il est arrivé une histoire similaire à ma propre mère. Ses parents lui ont fait croire qu'elle partait en vacances en Algérie, avec sa grand-mère. Elle était folle de joie, jusqu'à ce qu'elle découvre qu'il y avait en fait deux billets aller, mais un seul billet retour. Elle a ensuite entendu une conversation de ses parents qui a confirmé ces soupçons. Elle ne partait effectivement pas en vacances en Algérie, mais elle partait pour y être mariée à un homme beaucoup plus âgé qu'elle, alors qu'elle n'avait que 14 ans.

C'est un acte tellement pervers. Comme dans le cas de ma mère, des hommes de 70 ans se marient avec des adolescentes de 14, 15, ou 16 ans, pour en faire des épouses, bien avant l'heure. Les adolescentes de cet âge devraient étudier, sortir avec des copines, avoir un petit copain, faire du sport. Au lieu de ça, certaines sont enfermées dans un foyer, avec un mari qui les viole, qui leur fait des enfants le plus souvent contre leur gré.

Dans mon pays d'origine, l'ancien Code de la famille algérien, le « Code de l'infamie » comme certains l'appelaient, considérait à l'époque où il a été rédigé pour la première fois, la femme comme un objet.

Contrairement à l'article 16-2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « *le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des deux époux* », dans ce code, il était écrit noir sur blanc que « *selon la tradition, le mariage est formé par le simple échange de consentement, sans que la femme ne soit habilitée à exprimer son accord* ».

Cette loi ne s'appliquait d'ailleurs pas qu'aux femmes. Selon le droit classique, le père avait le pouvoir de marier son enfant impubère, sans le consulter, ou même contre son gré. Et ce n'était pas la seule loi révoltante. Dans les clauses du contrat de mariage algérien, « *les devoirs de la femme, étaient d'obéir à son mari, et d'allaiter les enfants* ». La femme n'avait aucune liberté, aucun droit. Savez-vous pourquoi ? Car les termes « mineur » ou « majeur » connus dans les législations d'aujourd'hui, n'étaient pas reconnus en droit musulman. Malgré la réécriture de ce code en 2005 et l'abrogation des articles qui permettaient le mariage forcé, cette mentalité est encore ancrée dans beaucoup de familles, et perdure dans les faits.

Le pire dans tout cela, c'est que dans la plupart des cas, ce sont les femmes de la famille du mari qui « forment » la nouvelle jeune épouse. Ces femmes dans ces pays sont conditionnées dès leur plus jeune âge, pour elle cela paraît normal, habituel d'être dans un tel rôle. Pourquoi ? Car elles n'ont rien connu d'autre, voilà tout.

Comme l'a dit Olympe de Gouges, « *femme, réveille-toi, le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers, reconnais tes droits.* »

En France, le mariage forcé est interdit. Pourtant, certains passent entre les mailles du filet de la justice. En effet, l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dit que « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », l'article 5 dit également que « *nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* », et l'article 146 du Code civil dit qu'« *il n'y a pas de mariage sans consentement* ».

Ces règles sont rarement respectées. Il faut savoir que de nombreuses jeunes filles comme ma mère, de nationalité française, sont emmenées illégalement dans leur pays d'origine. Mais malgré ces lois censées les protéger, personne ne se préoccupe d'elles. Elles disparaissent du jour au lendemain, sans avoir le pouvoir donner des nouvelles. Certaines de ses jeunes filles tentent de réagir, de manifester leur désaccord. Elles se voient alors confisquer leurs papiers d'identité par leur famille ou leur conjoint, et se retrouvent donc en situation irrégulière.

Pourtant, l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme stipule que « *toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat, et que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* ».

Mais elles, ne peuvent rien faire, elles sont contraintes à supporter ce véritable calvaire, et à obéir. Le mariage forcé est courant dans certains pays, principalement dans les pays pauvres. Dans ces pays, les parents n'ont aucun scrupule à marier leurs enfants contre de l'argent. En 2012, au Yémen, Nada Al Adhal, une enfant de 10 ans, est promise à un homme de 26 ans. Aux yeux de ses parents, Nada a une valeur de 2000 dollars. Le mariage forcé est un moyen facile d'obtenir de l'argent. Dans les pays pauvres, le niveau d'éducation étant inférieur aux pays dits développés, ces pratiques peuvent aisément prospérer.

Selon une étude menée par Amnesty International, 15 millions de filles seront mariées cette année dans plusieurs pays du monde, avant leurs 18 ans,

soit 1 toutes les 2 secondes.

En France, il y a pourtant une loi qui punit le mariage forcé, c'est l'article 222-14-4 du Code pénal qui dit que « *le fait, dans le but de contraindre une personne à contracter un mariage ou à conclure une union à l'étranger, d'user à son égard de manœuvres dolosives afin de la déterminer à quitter le territoire de la République est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende* ». Cette loi existe bel et bien, mais elle n'est pourtant pas respectée.

Ces adolescentes pour la plupart âgées de 10 à 18 ans, qui sont menacées potentiellement par un mariage forcé, seraient environ 70 000 sur le territoire français.

Nada AL Adhal a confié à un journaliste : « *Ils vous disent que c'est un jeu, mais ce n'est pas vrai. Ils vous transforment en serviteur, et placent sur vous un fardeau beaucoup trop lourd à porter.* »

Alors que font les autorités face à ce problème ? Bien que de nombreux pays soient signataires de traités internationaux qui garantissent le consentement des époux, les mariages forcés sont encore très fréquents. Même si en France des associations se sont constituées, comme Voix de femmes, afin de protéger ces jeunes filles et « *de briser le silence sur cette violence* » comme l'a dit Nadia, la fondatrice.

Malgré le hashtag Stop mariage forcé et le numéro de téléphone mis en place par le gouvernement, la seule solution est de faire évoluer les consciences, notamment par l'éducation.

Mesdames et Messieurs les jurés, selon vous, au 21^{ème} siècle, est-il encore concevable que des femmes, des adolescentes, des enfants, soient mariées, contre leur volonté ?

« Osons l'altruisme pour un monde meilleur »

Tom MANDIN

2nde 2



L'altruisme... Tout d'abord, qu'est-ce que l'altruisme ? Selon le centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), l'altruisme est une disposition bienveillante à l'égard des autres, fondée sur la sympathie.

En d'autres termes, l'altruisme définit l'action désintéressée, le fait de donner quelque chose sans rien attendre en retour. On peut donner quelque chose de matériel, comme des vêtements ou de la nourriture, mais on peut aussi donner des choses immatérielles, comme de l'argent ou son temps. On peut donc tout donner et ne rien avoir en retour, c'est ça l'altruisme.

Mais pour qui le fait-on finalement ? Pour aider les autres ou juste pour l'image que l'on donne aux autres ? Il est bien vu d'être altruiste car cela propage de bonnes valeurs telles que la gentillesse, la générosité ou la bienveillance et surtout qu'on le fait dans le désintéressement le plus total. Mais ces valeurs sont parfois détournées pour notre propre prestige surtout avec les réseaux sociaux qui nous incitent à toujours accroître notre superficialité en nous mettant en scène comme étant un personnage parfait dans un environnement parfait.

Puisqu'il est bien vu d'être altruiste, pourquoi ne pas paraître altruiste devant le plus de personnes possible ? Certaines personnes abusent de leur statut d'« influenceur » pour promouvoir des actions soi-disant altruistes pour plaire à leur communauté. J'en veux pour preuve la vidéo de la jeune youtubeuse très influente Mademoiselle Sabina.

Cette fillette a été filmée et mise en scène par sa mère en train de donner de sandwiches à des sans-abris dans la rue. Évidemment cela reste une bonne action mais pourquoi se sentir obligé de le filmer comme si on devait rentabiliser sa bonne action auprès des autres ? Faire une bonne action en soi ne devrait pas suffire à nous même ? On pourrait croire que la fillette cherche juste à encourager les autres enfants à faire comme elle mais d'une part la vidéo est monétisée et d'autre part toute la mise en scène prévue par sa mère tend à penser que la vidéo a pour seul de faire du profit. En quoi est-ce une bonne action si tout est pensé pour que ce soit bénéfique à elle ? Cela est évidemment une bonne chose de donner et d'inciter les gens à être altruiste, mais avant de dire aux autres de l'être, il faut soi-même être altruiste.

Ensuite, là où l'altruisme est une notion simple à comprendre et à définir, on a un monde meilleur. Un monde meilleur par rapport à quoi ? Par rapport à qui ? Tout est trop vague, et essayer d'en donner une définition serait purement subjectif. Le mot « meilleur » est un adjectif mélioratif. Dans l'expression « monde meilleur », l'utilisation de ce mot signifie donc que le monde peut être amélioré mais ne sous-entend-elle pas que le monde n'est pas bon ?

En effet, si l'on nous dit qu'un « monde meilleur » peut exister, c'est que le monde a des problèmes. On pense tout de suite à la guerre, la famine, la pauvreté dans le monde, mais ça, c'est voir trop grand, c'est avoir les yeux plus gros que le ventre. Nous, en tant que personne, nous ne pouvons rien faire contre la guerre. Me voyez-vous, moi un simple adolescent de 14 ans, partir sur le front et dire aux belligérants d'arrêter de se battre et de faire la paix ? D'ailleurs y'a-t-il des causes plus nobles que d'autres quand il s'agit d'aider ?

Faut-il s'occuper en priorité de problèmes plus importants tels que la faim dans le monde et justement la guerre ou aider à notre échelle de simple citoyen français ?

Non, nous, simples hommes citoyens de France, nous ne pouvons pas agir à cette échelle. Il faut voir plus petit, voir ce qui est devant nous, devant nos yeux. En ville, par exemple, en 2012, l'INSEE a estimé que 103 000 adultes avaient été hébergés dans un centre d'abri. Mais ce chiffre est bien loin de la vérité.

En effet, toujours selon l'INSEE, la moitié des sans-abris n'ont pas voulu se rendre dans un centre d'abri. On peut donc imaginer que ce chiffre ne représente que la moitié des sans-abris français. On cherche à voir loin alors que des problèmes sont dans nos rues sous notre nez.

On peut rendre le monde meilleur, et cela ne se rendra possible que grâce à plein de prises de conscience individuelles, uniquement grâce à des actions qui peuvent parfois paraître insignifiantes mais qui, mises bout à bout, permettent de contribuer à rendre ce monde meilleur. Nous pouvons par de petits gestes sans importance, en aidant un sans-abri, en rejoignant une association humanitaire, réchauffer un cœur, faire apparaître un sourire et faire disparaître la solitude, apporter du réconfort.

Mais il y a encore un autre problème. On parle d'oser l'altruisme. Mais pourquoi doit on oser l'altruisme ? L'altruisme devrait être naturel et normal dans l'esprit de tous. Dans la définition du verbe oser, il a le mot courage. A-t-on réellement besoin de courage pour donner de son temps, de soi, de son argent ou de ses biens à quelqu'un dans le besoin ? D'une certaine façon, oui. Car il faut une part de volonté, d'énergie, pour prendre sur soi les problèmes des autres et s'en occuper. C'est assez paradoxal de donner, d'aider les autres dans notre société de plus en plus individualiste non ?

Mais a-t-on réellement besoin de courage pour éprouver de l'empathie envers un autre être humain ? La réponse est évidemment non. Et c'est ce sentiment de plénitude, de satisfaction une fois la tâche accomplie, qui l'emporte sur les désagréments que peuvent procurer cette intervention.

En somme, nous pouvons et devons tous être

altruistes pour rendre le monde meilleur car donner sans recevoir en retour est très avantageux. Que ce soit pour notre propre plaisir d'aider les gens ou juste pour aider les gens.

On peut agir à l'échelle locale, aider un voisin, une vieille personne, s'inscrire dans une association de quartier, à l'échelle nationale avec les Restos du cœur, la Croix rouge ou à l'échelle mondiale comme Amnesty international.

Nous avons de multiples possibilités pour contribuer à l'amélioration de notre monde. A nous de prendre nos pelles, nos pioches, nos pierres pour construire ce grand édifice qu'est l'humanité.



« SDF, Sans Droit Fixes »

Léa GARABOEUF et Léa MASSON

1^{ère} ES 1



Français ou étrangers, hommes ou femmes, mineurs ou majeurs, seuls ou en famille... En France, les personnes sans-domiciles fixes vivent dans la misère.

Regardez Patrick Brugiotti, un jeune homme, âgé, tout comme nous, de 17 ans lorsque sa vie fut soudainement bouleversée. Sa mère l'éleva seule avant de décéder alors qu'il n'avait que 12 ans. Il fut ainsi ballotté entre une multitude de familles d'accueils jusqu'à ce jour terrible, où il se retrouva à la rue, livré à lui-même, ne sachant où aller. Sa seule solution de survie était de dormir dans le métro, puisqu'aucun hébergement d'urgence ne répondait à ses appels comme pour 48 % des sans-abris durant l'hiver 2017/2018.

Mais où sont alors ces aides et ces hébergements d'urgence dont on nous parle tant ? Personne, personne n'est là.

Or l'article L. 345-2 du Code de l'action sociale et des familles stipule clairement que « toute personne sans abris en situation de détresse sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». De plus, il manquerait 80 000 places dans les hébergements et certaines personnes sont même éjectées de ces établissements, comme un homme, surnommé le requérant. D'abord hébergé dans un centre grâce à sa ville. Il se fera ensuite exclure sans aucune raison et restera à la rue.

Alors pourquoi certains d'entre eux sont encore refusés à l'entrée des centres ?

Patrick tout comme ceux qui n'ont pas eu accès à un hébergement dort donc dehors, sous des températures parfois extrêmes, été comme hiver. En effet, en 2016, 501 SDF sont décédés pour ces raisons. Nous avons trop souvent tendance à penser que seul l'hiver, ces femmes, ces hommes, ces enfants subissent des températures intenable pour un être humain.

Cependant, il nous arrive d'oublier que l'été avec les fortes chaleurs, les personnes qui vivent dehors souffrent d'autant plus. Nous avons, entre autre, pu voir ce phénomène en Charente maritime. Le lundi 6 aout 2018, lorsqu'un homme sans-abri de 44 ans a été retrouvé sans vie, sur un banc à cause de la vague de chaleur qui, depuis quelques jours, touchait le département.

Néanmoins, laisser un individu mourir sans lui venir en aide est un délit de non-assistance à personne en danger comme il est indiqué dans le Code pénal. Mesdames, messieurs, lorsque nous voyons une personne éventuellement en danger, ne devrions-nous pas lui demander simplement si elle va bien ?

Nous rappelons qu'un numéro d'urgence est à notre disposition en cas de besoin, il s'agit du 115. Il existe également, dans la ville de Bordeaux, un réseau de commerçants qui proposent des services aux sans-abri. Cette tendance nous montre une évolution, pourtant nous ne parvenons pas à comprendre pour quelles raisons il en existe si peu en France.

Patrick voit également un autre de ses droits bafoués, car il dort à même le sol, dans la station de métro et cache sous sa couverture une batte de baseball ornée de clous afin d'éviter de se faire une nouvelle fois agresser. En effet, il a déjà été confronté à des violences venant d'un toxicomane. Voyez-vous de quel droit il s'agit ?

Et bien mesdames et messieurs, ici le droit à la sureté de la personne, pourtant mentionnée dans l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, n'est pas respectée, puisque Patrick vit continuellement dans la peur de représailles.

Passons maintenant à un autre aspect de ce sujet qui nous tient à cœur, le quotidien des femmes SDF puisqu'elles représentent un quart des personnes sans-abri. Avez-vous déjà vu une femme démunie, dans la rue ? Personnellement, non.

Elles se cachent pour éviter le viol. Anne Lorient, une jeune femme, arrive à Paris pensant y trouver un lieu d'accueil, malheureusement, elle se retrouve à la rue. La première nuit, elle se fait violer par des hommes non SDF. Elle se renferme alors, et durant ces 15 longues années passées dans la rue, elle se fera violer 78 fois.

Elles se cachent par peur des racketteurs. En effet, les hommes se sentent parfois plus puissants physiquement que les femmes. Alors pensons à ces femmes SDF qui sont plus démunies que la normale et fragilisées par la vie dans la rue. Elles n'ont donc aucun moyen de défenses face à un homme.

Elles se cachent pour éviter l'humiliation. A l'âge de 73 ans, Nicole a été hébergée pour la première fois dans un centre, un an après avoir vécu chaque jour à la rue. Elle commence alors à parler et témoigne « *dans la rue, les gens nous regardent comme des pestiférées* ».

Elles se cachent par peur des hommes. Les centres d'hébergements mixtes sont sources de peur pour les femmes qui s'y sentent donc mal à l'aise. Néanmoins, il en existe des non-mixtes mais trop peu pour qu'elles puissent se sentir en sécurité.

Elles se cachent jusqu'à prendre l'apparence d'un homme. Le film, sorti en 2015, « Femmes invisibles. Survivre dans la rue » de Claire Lajeunie, retrace l'histoire d'une jeune femme isolée qui décide de passer pour un homme et ainsi éviter les inconvénients d'être femme à la rue.

Elles se cachent toutes. Anne Lorient nous livre un témoignage choquant dans son roman. Traumatisée, elle reste trois ans sans parler à personne. Elle témoigne et dit « *les femmes SDF c'est une urgence parce que elles sont victimes de violences sexuelles, donc de viol, mais aussi de froid, de coup, de violences corporelles, elles se cachent énormément* ».

Au final, qu'ils soient hommes, femmes ou enfants comme Patrick ils sont confrontés à des problèmes similaires. Monsieur Declerck, dans son livre nommé « Le sang nouveau est arrivé, L'horreur des SDF », cite « *La rue est une horreur. La rue est une terreur. La rue est une torture. La rue est un crime ignoble commis à chaque heure du jour est de la nuit contre des faibles et des innocents.* »

En effet, si Patrick ne s'en était pas sorti, son espérance de vie moyenne n'atteindrait pas les 50 ans alors qu'en France, de nos jours, celle d'un homme en bonne santé est d'en moyenne 78 ans. Ainsi, l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui donne le droit à la santé perd tout son sens.

Nous aimerions donc proposer quelques solutions pour aider ces personnes qui sont dans le besoin. Tout d'abord, 37 % des SDF ne sont pas informés de l'existence des centres d'hébergement d'urgence. Comment voulez vous qu'ils puissent survivre sans ces informations primordiales ? Pour les informer, nous demandons donc aux communes de signaler de manière plus explicite, l'endroit où ces personnes sans-abris peuvent trouver un endroit où dormir.

Toutefois, nous pouvons constater que des actions de solidarités se développent dans certaines villes comme nous l'avons expliqué précédemment. Aussi, des élèves essaient de les aider comme ils le peuvent. Léa et moi avons monté une campagne de collecte de dons dans notre lycée et sommes allées jusqu'aux Restos du cœur pour donner ces objets directement aux personnes concernées. De nombreuses associations tels que Les Restos du cœur, Emmaüs, La Croix Rouge, ou encore Unicef aident ces personnes démunies.

Mais réagissons ! Ces moyens mis en places ne seront jamais suffisant pour assurer une sécurité en matière de santé à toutes les personnes pauvres. Mais que signifie réellement le terme de pauvreté ? On considère qu'un individu est pauvre lorsqu'il manque de ressources et moyens matériels pour mener une vie décente, selon le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Alors pour toutes ces personnes, pour ce qu'elles vivent, ce qu'elles subissent, nous vous demandons une prise de conscience. Dans ce pays moderne, patrie des droits de l'homme, pouvons-nous en rester à des déclarations, alors que ce problème majeur de notre société requiert des actes forts ? Nous en appelons aussi à la responsabilité de l'Etat pour qu'au pays de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité ces personnes vulnérables bénéficient du respect de leurs droits fondamentaux.

« ... »

Romane LAHEURTE

Plaidoirie écrite avec Alice COUSSET

2nde 6



Mesdames et messieurs,

ce jeudi 7 février, le verdict est tombé et la sentence est sans appel : l'année 2018 est la quatrième année la plus chaude de l'histoire dans le monde et les variations du rayonnement du soleil n'ont rien à voir avec ce phénomène.

En effet, selon l'Organisation météorologique mondiale, les signes révélateurs du changement climatique sont nombreux et toujours plus perceptibles : chaleurs intenses, sécheresses, inondations, tempêtes et ouragans sont la manifestation extrême du bouleversement climatique en cours. Le réchauffement est en marche, il continue de s'accroître jour après jour. Mais que fait-on concrètement pour empêcher cela ?

Nous sommes le 12 décembre 2018 lorsque Greta Thunberg, une suédoise de 16 ans, prononce un discours sur le thème du réchauffement climatique à la COP 24 devant les nations unies et de nombreuses personnalités influentes, ce qui ne l'a, par ailleurs, nullement impressionnée.

En effet, elle n'hésite pas à dire à tous que malgré leur âge, ils ne sont pas « matures » car aucun n'est capable de dire la vérité. Elle expose la vérité aux yeux de tous et il n'y a pas de filtre, pas de manières d'arrondir les angles, il n'y a que la dénonciation de problèmes réels.

Elle nous encourage à nous rassembler pour

sauver notre planète, pour sauver notre futur. Elle ne souhaite pas rester dans une impasse : si le système ne fonctionne pas alors il faut changer le système. Elle ne cherche pas non plus d'excuses, elle est là pour des solutions et de réelles actions. Et elle a raison.

D'après vous, y a-t-il beaucoup de personnes dans le monde qui agissent pour l'environnement ? Du haut de ses seize ans, Greta incite les élèves de son école à ne pas aller en cours car elle ne veut pas travailler pour un futur qu'elle n'aura pas.

Du côté de la France, les citoyens se mobilisent aussi. Quatre associations, Oxfam France, Greenpeace France, la Fondation pour la nature et l'homme et Notre affaire à tous ont lancés, le mardi 18 décembre 2018, un recours en justice pour inaction face aux changements climatiques et le non-respect de ses obligations. Les français peuvent remplir une pétition en ligne pour supporter cette même cause. A travers cette inaction dénoncée, c'est un des droits de l'Homme qui est mis à mal.

Le lien entre la protection de l'environnement et les droits de l'homme a été reconnu pour la première fois en 1972, par la Déclaration de Stockholm, adoptée par la Conférence des nations unies sur l'environnement humain. Le principe 1^{er} de cette déclaration proclame que : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présente et futures.* »

Ainsi, la préservation du monde pour les générations futures constitue un droit et un devoir de l'Homme. Mais on le sait, les volontés politiques ne suffisent pas, elles souffrent souvent de démagogie.

En effet, les propositions de lois en lien avec l'environnement fleurissent, mais qu'en est-il de l'action réelle ? Les politiques essaieront toujours de nous séduire avec des programmes très riches en préoccupations environnementales, mais une fois à la tête du pays ces promesses restent souvent sans lendemain. Bien que certains pays aient décidé d'agir, d'autres semblent même régresser dans la marche pour le climat, comme les Etats-Unis. Le président Trump a décidé de

les Etats-Unis. Le président Trump a décidé de retirer son pays des accords de la COP 21, il y a plus d'un an, le premier juin 2017 exactement.

La raison ? Pour monsieur Trump, il ne doit rien y avoir qui puisse de mettre en travers de son action pour redresser l'économie américaine. Il faut donc agir plus que jamais lorsque des pays aussi pollueurs sont aussi inactifs face au problème du réchauffement climatique.

Il faut équilibrer la balance, ne serait-ce que par des petites actions au quotidien même si elles vous semblent inutiles. Mais que restera t-il au président lorsque les ressources naturelles de la Terre seront épuisées et que la vie elle-même sera menacée ? Doit on lui rappeler que l'argent ne se mange pas ? On oppose l'économie contre l'écologie, mais on ne doit pas avoir à choisir. Alors, mesdames et messieurs, je vous en conjure, agissons.

Finis les propositions, les communications, les réunions et les Grenelles de l'environnement, cessons de vivre en faisant avec, mettons en place dès aujourd'hui des modes de vie qui garantissent ce droit humain pour nous tous, aujourd'hui, demain et pour les générations futures.

Protéger notre source de nourriture, c'est préserver la survie et l'avenir de l'humanité. Protéger la qualité de l'air, c'est préserver la santé et l'avenir de l'humanité. Veillez à ne pas détériorer le climat, l'équilibre fragile de la Terre et l'avenir de l'humanité.

Préserver la biodiversité, c'est sauvegarder un réservoir de solutions futures à nos problèmes et préserver l'avenir de l'humanité.

Autrement dit, pour assurer la survie et donc l'avenir de l'humanité, il est indispensable de protéger l'environnement aujourd'hui, il est urgent d'agir maintenant.

Et surtout, ne pensez pas que parce que vous n'êtes qu'une personne parmi des milliards que vous ne pouvez rien faire.

Car souvenez vous, dans une avalanche, aucun flocon ne sent responsable.



« La clause de conscience tue les femmes en Europe »



Juline RAUD
1^{ère} ES 1

Mesdames, Messieurs,

j'aimerais attirer votre attention sur un fait divers qui m'a profondément marqué. C'est le destin tragique de Valentina Milluzzo. Tout avait pourtant bien commencé pour cette sicilienne de 32 ans qui, après avoir eu recours à la procréation médicalement assistée, avait réussi à être enceinte de jumeaux et vivait une grossesse heureuse.

Mais à 17 semaines de grossesse, à la suite de complications, elle fût admise à l'hôpital. Pour la soigner il aurait fallu avorter les 2 fœtus, mais tant qu'ils entendaient le cœur des fœtus battre, les médecins refusèrent. Tant et si bien qu'après avoir expulsé les 2 fœtus morts, Valentina est décédée d'une septicémie en octobre 2016. Déjà en Irlande en 2012 une jeune femme était décédée dans les mêmes conditions.

Comment peut on imaginer, accepter, aujourd'hui, qu'une jeune femme qui allait donner la vie puisse perdre la sienne simplement parce que des médecins ont refusé de pratiquer une IVG par convictions « religieuses » ?

Et pourtant, cette « situation » est légale. Et oui, c'est légal !

Car la difficulté de l'avortement c'est qu'il met en contradiction des principes fondamentaux tels que : la liberté individuelle (article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789), le droit à la vie (article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948), la liberté de conscience (article 19 de cette même déclaration).

Ainsi, la légalisation de l'avortement est considérée comme l'aboutissement de la liberté de la femme, et notamment la liberté de la femme à disposer de son

corps. Cette avancée majeure a été obtenue après de multiples et difficiles combats débutés pendant la 2^{ème} guerre mondiale et qui ont nécessité plusieurs décennies de lutte.

Mais à ce principe de liberté individuelle s'oppose le droit à la vie de l'enfant à naître. Alors que le nouveau-né n'acquiert de personnalité juridique et n'est donc considéré comme une personne qu'à la naissance, tout le débat consiste à déterminer le statut de l'embryon, à partir de quel moment de la grossesse est-il une personne humaine et doit-on lui appliquer le principe du droit à la vie ? Pour les détracteurs de l'IVG qui pensent que l'embryon est une personne dès sa conception, avorter est considéré comme un meurtre.

Rappelez-vous mesdames et messieurs, le combat de Simone Veil au début des années 1970, qui devait faire face à une opposition virulente. Notamment de la part du corps médical majoritairement opposé à la dépénalisation de l'avortement qui comparait l'avortement à un crime. Pour faire face à cette opposition et permettre l'adoption de la loi légalisant et encadrant l'IVG, Simone Veil, à l'instar d'autres législateurs en Europe— l'Allemagne ou la Belgique par exemple - ont consenti à inclure dans la loi la liberté de conscience des médecins. Les controverses persistent et bien que l'avortement soit autorisé dans la majorité des pays de l'Union européenne, l'accès à ce droit essentiel pour les femmes est souvent restreint. Dans certains pays, comme La Pologne ou Chypre, l'IVG n'est autorisée qu'en cas de risque pour la vie de la mère ou de viol. Mais même dans les pays où la loi est moins restrictive, les femmes peuvent être confrontées à des obstacles importants tel que l'entrave numérique à l'accomplissement de l'IVG qui les culpabilise de se faire avorter. Aujourd'hui l'obstacle le plus important à l'IVG en Europe est désormais la clause de conscience.

Qu'est ce que cette clause de conscience ? Introduite dans la plupart des législations européennes, pour respecter la liberté de conscience des médecins, cette clause leur permet de refuser de réaliser un acte médical, pourtant autorisé par la loi, lorsqu'ils l'estiment contraire à leurs convictions personnelles.

Le problème est que certains médecins font aujourd'hui passer leur conscience personnelle avant la santé et la vie de femmes ce qui peut aboutir à des situations dramatiques comme le décès de Valentina dont je vous ai parlé précédemment.

En Italie, pays très catholique, 70 % des médecins refusent de pratiquer des IVG en faisant valoir leur clause de conscience. Ce chiffre atteindrait même 90 % dans certaines régions de ce pays. Peut-on parler d'avancée de l'avortement lorsque 90 % des médecins refusent de le pratiquer ?

Le nombre d'avortements a ainsi considérablement baissé en Italie au cours des 30 dernières années : passant de 234 800 en 1982 à moins de 100 000 en 2014. Cette situation, si elle est extrême en Italie, existe aussi dans d'autres pays. En France, il n'existe pas de chiffre précis sur le pourcentage de médecins qui feraient valoir leur clause de conscience mais le débat sur cette clause a été relancé en 2018. En effet, dans une moindre mesure, mais tout aussi problématique, début 2018, avorter dans l'hôpital de Bailleul dans la Sarthe était devenu impossible. Le seul médecin qui acceptait d'y pratiquer l'IVG est parti à la retraite et sur les quatre gynécologues restant, tous se retranchaient derrière la clause de conscience pour refuser de procéder à cet acte médical. Dans ce contexte, le Docteur De Rochambeau, président du syndicat des gynécologues et obstétriciens, a déclaré, en septembre dernier, refuser de réaliser des IVG par refus de « retirer des vies » et a assimilé sa pratique à un « homicide ».

Ces propos ont provoqué un tollé et de vives réactions. Dans un communiqué commun, la ministre de la santé et la secrétaire d'état à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont condamné ces déclarations et rappelé que si les médecins pouvaient invoquer la clause de conscience, ils avaient aussi l'obligation d'orienter les patientes vers un autre praticien pratiquant l'IVG. Par ailleurs, la ministre de la santé a déclaré qu'elle souhaitait un état des lieux de l'usage de la clause de conscience et la vérification que l'usage de la clause de conscience ne dérive pas vers le délit d'entrave. Fin septembre, des sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi visant à supprimer cette clause de conscience.

Inversement, les milieux religieux et notamment l'archevêque de Paris ont réagi vivement contre la suppression de la clause de conscience. Et qu'en est-il des propos du pape François qui affirme que pratiquer une IVG revient à recourir à un tueur à gages ? Comment voulez-vous aujourd'hui que des médecins ayant une croyance ou des convictions puissent réaliser une IVG lorsqu'un haut représentant d'une des plus grandes religions qui compte deux milliards de fidèles dans le monde compare le recours à l'IVG à un tueur à gages ?

Ceci mesdames, messieurs, date d'octobre 2018 !

Malgré ces obstacles, le nombre d'avortements en France s'est stabilisé à plus de 200 000 par an, depuis la loi Veil. Cependant, il convient de rester vigilant car les médecins qui pratiquaient les avortements jusqu'à présent étaient des militants qui s'étaient engagés au côté de Simone Veil pour le droit à l'avortement et à la liberté de la femme à disposer de son corps. Mais ces médecins partent à la retraite et la relève n'est pas assurée puisque beaucoup de jeunes praticiens refusent désormais de pratiquer l'IVG. Nous arrivons à des situations comme à Bailleul, où des femmes sont obligées de parcourir des centaines de kilomètres pour se faire avorter. Or l'accès à l'IVG doit être souple et rapide. Comment faire lorsque l'on n'a pas de moyen de locomotion et que l'on doit se déplacer dans un hôpital à plus de 100 kilomètres parce que les médecins de l'hôpital local refusent de pratiquer un avortement ? En plus de ces difficultés matérielles, l'éloignement géographique risque de provoquer un sentiment d'isolement de la mère qui se voit déjà refuser l'accès à l'IVG. Cette distance peut entraîner des risques pour la santé de la mère, de la fatigue notamment lors du trajet de retour. Alors qu'« *une femme ne recourt jamais de gaieté de cœur à l'avortement* », toutes ces contraintes rendent l'ensemble de la démarche encore plus éprouvante tant physiquement que psychologiquement.

Alors que Simone Veil est entrée au Panthéon l'année dernière près de quarante-cinq ans après la reconnaissance du droit à l'avortement, il est intolérable que les femmes ne puissent pas exercer leurs droits essentiels parce que des médecins font valoir des réticences personnelles et religieuses. L'IVG doit être accessible pour toutes les femmes quelle que soit leur situation sociale et économique. Tout doit être mis en œuvre pour que l'IVG devienne un droit effectif. Après la lutte intense qu'elle a menée, Simone Veil ne pensait certainement pas que la clause de conscience qu'elle a consenti à mettre dans la loi de 1975 limite l'accès à l'avortement notamment lorsque des raisons médicales, sociales justifient le recours à l'IVG. Alors, d'après vous, pourquoi depuis 1975, cette loi n'a-t-elle toujours pas évolué ?

J'en appelle donc à vos consciences pour que le droit à l'IVG ne soit plus entravé. Rappelez-vous le combat du manifeste des 343 femmes qui ont eu le courage en 1971 de faire accepter à la société le droit des femmes à disposer de leur corps.

« Les voix tues »

Lewis GIBSON

2^{nde} 5



Jamal Khashoggi est un journaliste saoudien qui vit aux États-Unis. Il est chroniqueur au très connu Washington Post. La veille de son mariage, il se rend au consulat de son pays à Istanbul pour récupérer des papiers.

Il n'en ressortira jamais. 23 jours plus tard, après avoir déclaré qu'il était mort suite à une rixe, puis à une conversation qui aurait « mal tournée », l'Arabie Saoudite avoue l'avoir assassiné. Jamal Khashoggi était devenu une voix critique du régime de Riyad, ce pour quoi il a dû s'exiler aux États-Unis.

Le meurtre du journaliste n'est malheureusement pas un cas isolé : pour avoir voulu informer, en 2018, 49 reporters ont été assassinés, et 348 sont détenus en prison.

Or, l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ne stipule t-il pas que « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* » ?

49 journalistes ont donc été assassinés l'année

passée, dont 24 en zone de paix. 49, ce chiffre n'est-il pas ahurissant, pour des pays comme la Slovaquie, le Mexique, ou les États-Unis ? En 2018 ? Non ? Car il devrait l'être. Car ce sont 49 voix qui parlaient trop fort aux yeux de certains, qui portaient trop loin. Ces 49 voix, comme des milliers d'autres, ne cherchaient qu'à rapporter des faits et ont été étouffées pour avoir osé évoquer la corruption, l'oppression et la tyrannie.

Ce sont 49 voix qui se sont tues, 49 voix que l'on a fait taire.

Mais parfois le silence en dit long. En effet, un journaliste qui annonce qu'il travaille sur un article sur la corruption politique et qui est retrouvé mort peu de temps après ne fait qu'attiser la suspicion vis-à-vis des autorités comme ce fut le cas avec la journaliste maltaise. Cette journaliste maltaise du nom de...

J'ai oublié. Et c'est à cause de ce type d'oubli que la profession de journaliste est si importante, car les journalistes ne se contentent pas de rapporter des faits, ils font également des rapprochements, enquêtent, tirent des conclusions. Il y a aussi des journalistes engagés qui donnent leur opinion face à tel ou tel événement en étant constructifs, sans oublier ceux qui sensibilisent, que ce soit face au réchauffement climatique ou encore à la montée de l'extrémisme dans le monde. Tous ces journalistes sont pris pour cible non seulement car ils informent, mais surtout car ils accusent.

Pour revenir au sujet, un journaliste qui annonce un sujet fructueux sur la corruption et qui est assassiné peu de temps après rappelle le cas de la journaliste maltaise Daphné Galizia assassinée alors qu'elle dénonçait la corruption dans son pays en 2017. Cette conclusion, je n'aurais pas pu la tirer si des journalistes n'avaient fait le lien entre l'article qu'elle écrivait et son assassinat, d'ailleurs je n'aurais même pas eu conscience de sa mort.

Néanmoins, certaines puissances revendiquent fièrement la prise en otage, l'incarcération, ou l'exécution de journalistes. Dans certains pays comme la Corée du Nord ou l'Arabie Saoudite, la seule presse existante est celle de l'État et elle seule transmet les faits et ce, sous une forme très subjective, à la gloire du gouvernement. .

Tout cela ne démontre qu'une chose, la presse est puissante, elle peut influencer un peuple en lui imposant une opinion, mais elle peut aussi l'aider à se faire sa propre opinion, libre de toute influence malveillante.

Le journalisme est en outre une partie vitale de la relation entre un gouvernement et son peuple et une presse libre est, comme l'a déclaré Nelson Mandela, « le pilier de toute démocratie ». La liberté de la presse est le contre-pouvoir indispensable sans lequel la liberté d'opinion et d'expression ne peut être garantie.

Les journalistes ne dénoncent pas simplement les crimes commis par des états, ils dénoncent également ceux commis par des groupes extrémistes religieux comme l'État Islamique ou mafieux comme l'Organisation Reydosa au Mexique, qui répliquent systématiquement par la violence. En plus du tristement connu attentat sur Charlie Hebdo en 2015, on peut attribuer à l'État Islamique et à l'Organisation Reydosa au moins une vingtaine d'assassinats et de prises en otage de reporters en 2018.

Les journalistes sont conscients du danger auxquels ils s'exposent quand ils dénoncent les crimes et transgressions des puissances auxquelles ils s'attaquent. Jamal Kashoggi avait signalé à sa fiancée que, s'il n'était pas sorti du consulat dans les deux heures suivant son entrée, elle devait contacter les autorités turques pour les avertir de sa disparition.

Les journalistes assument toutefois leur mission d'information et de vérité, quitte à ce que leur voix les tue. Et là demeure l'une des plus nobles versions de l'altruisme si ce n'est pas LA plus noble.

Ces temps-ci, les journalistes sont plus que jamais essentiels car dans l'ère des fake news facilement propagées par les réseaux sociaux, c'est à eux de discerner le vrai du faux et de rétablir l'objectivité des faits. Aux Etats-Unis le président Trump est allé jusqu'à déclarer les médias comme des ennemis de l'État et prend régulièrement et très publiquement pour cible les journalistes en désaccord avec lui.

On observe que, même au sein de grandes puissances démocratiques comme le Brésil, où le

président tout juste rentré en fonction admire l'ancienne dictature militaire où les journalistes étaient censurés, ou encore l'Italie où la frontière entre politique et médias est fragile, la liberté d'information est gravement menacée par le contrôle politique et l'influence des acteurs privés. Ces pays ne comprennent-ils pas que permettre aux médias de s'exprimer librement donne au peuple plus de pouvoir et de libre-arbitre ?

Où peut-être le comprennent-ils « trop ». Peut-être voient-ils dans les pays à la presse libre les gouvernements changer régulièrement. La vérité, c'est qu'ils craignent de sacrifier leur confort politique en libérant les journalistes des chaînes qui les entravent. Quitte à les assassiner.



« Des hommes oubliés »

Lucie SARRET

T. L



Si je vous dis violences conjugales vous pensez aux violences faites aux femmes. Oui c'est vrai le nombre de femmes battues est intolérable et bien trop élevé.

Mais aujourd'hui il est temps de prendre conscience des autres victimes : les hommes. Les hommes aussi subissent ces violences et malheureusement ils sont bien trop souvent oubliés. Ces hommes se taisent derrière le silence. Ces violences, ces humiliations, ces coups restent dans le secret. Mais à quel prix ? Leur dignité, leur liberté ou même leur vie. Et pourtant 80 000 hommes subissent des violences physiques, psychologiques ou encore sexuelles de la part de leur compagne.

Maxime Gaget fait partie de ces 80 000 hommes. En mars 2007 Maxime rencontre sa compagne Nadia mais aussi son futur bourreau. Nadia commence par s'emparer de son argent et puis les violences s'installent peu à peu. Cela débute par des gifles puis au fur et à mesure cela s'aggrave : elle lui casse ses lunettes donc il se retrouve dans l'incapacité de travailler, suite au licenciement elle lui reproche de ne pas gagner assez d'argent, alors elle le punit en le battant. Elle le force à prendre une douche glaciale en plein hiver avec les fenêtres ouvertes, le brûle. Il dort par terre avec sa veste en guise de couverture. Elle le prive d'accès à la salle de bain et aux toilettes, l'enferme dans une pièce de deux mètres carré. Elle le frappe avec

un balai, pose le goulot d'une bouteille d'acide chlorhydrique sur sa bouche. Et toutes ces scènes sont commises sous les yeux des jumeaux de Nadia. Un jour Nadia s'en prend à ses jumeaux et Maxime intervient il préfère prendre des coups pour sauver les enfants. Plusieurs fois il se retrouve à l'hôpital à cause de ses blessures mais par peur il n'avoue pas.

Pourquoi en 2018 tous ces hommes restent-ils dans le secret ? Parce qu'ils en ont honte. Ils ont honte d'accepter de ne pas être la représentation de l'homme fort et dominant que la société leur inculque. D'après Victoria vanneau, une historienne du droit, dans notre société « *on nie la possibilité qu'une femme puisse être violente, il y a une pénalisation de l'homme et une victimisation de la femme* ». Alors que l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme déclare : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Le pourcentage d'homme portant plainte est faible, trop faible. Seulement 5 % des hommes battus, torturés osent porter plainte contre leur bourreau. C'est pour cela que les violences faites aux hommes restent invisibles dans la société. Nous ne les écoutons pas, quand ils témoignent, nous ne les croyons pas, certains même se moquent d'eux.

Malheureusement certains hommes n'arrivent pas à sortir de l'emprise de leur bourreau à temps. En France un homme meurt tous les 14,5 jours des coups de sa compagne. En 2016, 34 hommes ont trouvé la mort.

Christian Conda est l'un d'entre eux. Le 16 décembre 2015 Christian succombe des coups de balais et de déambulateur provoqués par sa femme Madame Danièle Louis. Elle l'a allongé sur le lit puis l'a étranglé avec un lacet alors qu'il était déjà exsangue. Elle attend près de 3 heures pour appeler le 15 et essaie de dissimuler la vérité sur la mort, elle veut faire passer cela pour une mort naturelle. Elle a reçu l'aide de son fils pour tout nettoyer. Il était lui même au courant de ce qu'il se passait dans le couple. Lors du procès de Mme Louis en juin dernier, son fils a déclaré : « *je savais qu'il était battu mais je n'ai pas trouvé ça grave* ».

Quand le couple allait dîner chez des voisins et que Christian avait des bleus sur le corps, sa femme déclarait « *regardez il est encore tombé, il va encore dire que c'est moi qui l'ai frappé* ».

En effet, en 2001, à la suite d'un AVC Christian a beaucoup perdu en mobilité et sa femme devait s'occuper de lui. Il avait déjà porté plainte en avril 2015 quelques mois avant mais par peur de sa femme il est allé retirer cette plainte quelques jours plus tard. Pour se défendre lors de son procès Danièle déclare avoir voulu abrégé ses souffrances. Lors du procès l'avocat général a déclaré : « *Les violences conjugales faites aux hommes sont peut être rares mais elles existent et cela ne doit pas rester invisible, les hommes battus sont peut être minoritaires mais pas pour autant invisibles* ».

Selon l'article 212 du Code civil « *Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance.* » Pensez vous que Christian a reçu le moindre respect, une quelconque assistance de sa femme ? Non, elle a plutôt profité de sa faiblesse pour se défouler sur lui. D'ailleurs l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme déclare « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et la sûreté de sa personne.* »

Quant à Maxime Gaget après 2 ans et 3 mois de torture il arrive à s'en sortir grâce à l'aide de son beau frère. Il doit subir 8 opérations chirurgicales, du point de vue physique Maxime va mieux bien qu'il ait encore des cicatrices visibles, mais du point de vue psychologique comment se remettre de ce traumatisme ?

Quand une personne vous enlève toute votre dignité, votre liberté ou encore quand elle vous déshumanise comment se relever et ne plus vivre dans la peur ? « *La prise en charge psychologique est nécessaire pour poser des mots sur ce qu'on a vécu* », estime Maxime Gaget.

En 2009 la France voit naître « SOS hommes battus » la première association accueillant les hommes battus. Cette association affirme recevoir 2 500 appels et mails chaque année. Et pourtant en 2015 cette association a dû mettre à l'arrêt ses activités pour cause de budget.

L'association n'a pas reçu d'aide des collectivités

où les interventions avaient lieu, aucune personnalité n'a voulu parrainer l'association. Et pourquoi ? Parce qu'elle touche un sujet trop tabou, trop sensible, d'après Sylvianne Spitzler, la présidente de l'association « *il est épuisant de crier dans le vide actuel* ».

Enfin l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* »

La parole de ces hommes ne doit dorénavant plus être ignorée, comme l'a dit Victor Hugo « *la liberté commence où l'ignorance finit* ». Alors réagissons pour faire cesser ces violences, faire avancer nos sociétés pour qu'elles reconnaissent enfin les violences faites aux hommes comme aux femmes.



Terrorisons-nous ! »



Clément JULLIARD
1^{ère} ES 1

Il était 10h40, le 23 Mars 2018, lorsque la ville de Trèbes a été frappée par Radouane Lakdim.

Alors que le super U vivait paisiblement en ce vendredi matin, le terroriste a fait son apparition avant de tuer dans un premier temps d'une balle dans la tête Christian Medves, boucher, âgé de 50 ans. Ses deux filles et sa femme ont perdu ce qu'elles avaient de plus proche.

Dans un second temps, c'est Hervé Sosna qui a vu sa vie anéantie. Ouvrier retraité, simple habitant venant faire ses courses ici, comme il le faisait deux fois par semaine, il était sûrement loin de penser que celles-ci seraient les dernières.

Enfin, pointant son arme sur Julie, Lakdim en a fait son otage, la jeune caissière cherchait seulement à se cacher. C'est lui qui a alors demandé à la jeune femme de 39 ans d'avertir les forces de l'ordre.

Cela peut vous paraître absurde, mais ce martyr d'Allah avait fait son travail : semer la terreur avant de mourir, un simple kamikaze parmi tant d'autres. À la suite de l'arrivée des forces de l'ordre, c'est le colonel Beltram qui se propose en échange de Julie en tant qu'otage. Une fois l'échange fait, c'est plus de 16 minutes d'une tête à tête tendu entre le colonel âgé de 44 ans et cette terreur humaine qui aura lieu. Une seule chose était en jeu, sa vie. C'est à 14h16 que le héros français hurla : « Assaut ! Assaut ! ».

C'est ainsi que le GIGN achèvera Radouane Lakdim. Pour ce qui est d'Arnaud Beltram, il succombera le lendemain sur son lit d'hôpital, à la suite graves blessures. On ajoutera à cela la mort de Jean Mazière, viticulteur de 61 ans tué par cette même personne à Carcassonne, une demi-heure

avant d'arriver dans ce super U, et de commettre ces actes terribles.

Le bilan n'est pas le plus aberrant de tous les attentats terroristes mais ce sont tout de même 4 innocents, qui aimaient tous profiter de la vie et qui ont rendu leur dernier soupir. Eux ont perdu la vie, mais leurs proches ont également perdu une partie d'eux-mêmes.

Pourtant, comme le stipule l'article 2 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 : « *Le droit à la vie de toute personne est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement* ».

Revenons désormais sur l'auteur des faits, Radouane Lakdim, un franco-marocain, âgé de 25 ans, déjà connu des services de sécurité français, il était déjà fiché S à la suite de différentes interpellations, il était également actif sur les réseaux salafistes.

Avant, on disait qu'il pouvait tuer, désormais nous pouvons dire qu'il a tué. Comme l'indiquait Einstein : « *Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font du mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire* ». Pouvez-vous me dire alors, si ces fiches s'avèrent réellement efficace ?

La première chose que l'on entend aux informations suite à un attentat est la suivante : « *Déjà suivi des services de renseignements, cet homme était fiché S* ». A chaque fois, c'est la même histoire, mais à chaque fois qu'ont réellement fait les décideurs face à cette menace ? Je ne vais rien vous apprendre si je vous dis que ce manque de sécurité est dû à une insuffisance financière. En effet, pour surveiller concrètement et mettre ainsi le peuple Français en sécurité, il ne faudrait pas moins de 24 policiers par fichés S, tout cela 24 heures sur 24, je vous laisse imaginer le coût que cela représenterait pour l'Etat, sachant que la France ne compte aujourd'hui pas moins de 20 000 fichés S, dont 12 000 liés à l'islamisme.

Alors ? La réforme pénale de 2015 mise en place par Christiane Taubira sous le quinquennat de François Hollande était pourtant censée renforcer le suivi du moindre délinquant, y compris bien entendu des fichés S. Mais depuis cela, ont eu lieu les terribles attentats du 13 novembre au Bataclan ainsi qu'au stade de France qui ont fait 130 morts, mais également l'attaque de l'église de Saint-Etienne de Rouvray ou le curé du village y a trouvé la mort.

Cette attaque suivra de peu les attentats de la promenade des anglais à Nice le 14 Juillet, qui sonnent comme une véritable attaque aux valeurs et à la nation Française. Ici ce sont 86 personnes qui ont trouvé la mort. En bref, le terrorisme n'a cessé de s'étendre. Alors, cette réforme s'est-elle avérée réellement utile, ne fallait-il pas plutôt renforcer la surveillance dans les prisons, lieux où certains se radicalisent ou encore s'hybrident avec d'autres délinquants et une fois sortis, peuvent être encore plus dangereux qu'auparavant ? Mais, bien entendu, pour cela, il faut consacrer beaucoup de moyens financiers. En quelques années, le terrorisme a frappé plus d'une centaine de familles par la mort d'un ou plusieurs de leurs membres. De plus c'est également un nombre de blessés qui s'élève à plus d'un millier.

Heureusement, tous les attentats ne parviennent pas à leurs fins. En effet, de nombreux attentats parviennent à être déjoués grâce aux services de renseignements. On pourra en autres citer celui de Juillet 2018, dont les principales cibles étaient des personnalités politiques américaines présentes à Paris. Ici, ce sont six personnes qui ont été arrêtées, mais surtout de nombreuses vies qui ont été sauvées. Cet exemple n'est qu'une brève image de tout le travail réalisé par les services de sécurité français, et pourtant la France reste durement menacée.

Venons-en désormais à cette idéologie islamiste qui ne cesse d'évoluer à la hausse au cours de ces dernières années, celle-ci s'établit tout d'abord dans le Moyen Orient mais ne cesse de développer ses idées dans le monde entier et particulièrement en France. Cela se fait à l'aide des réseaux salafistes ou de plus en plus de jeunes se radicalisent, se dirigent vers la Syrie avant de revenir en France et de constituer un danger pour la nation.

Pourtant, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit l'incitation au terrorisme. Alors, comment peut-on laisser nos jeunes français, qui sont l'avenir de notre pays dans ce perpétuel cercle vicieux ? S'il est possible de réaliser des campagnes de sensibilisation contre l'homophobie, le sexisme, le racisme et bien d'autres fléaux, pourquoi ne serait-il pas possible d'en faire contre la radicalisation ? De plus, on ajoutera à cela que ces jeunes n'ont que très rarement un lien direct avec la religion musulmane, certains étant même de religions cousines. Comment expliquer cela ? C'est tout simplement une preuve concrète et

intangibles que le terrorisme islamique n'est pas fondé sur la religion musulmane. Je vous le demande, Mesdames, Messieurs, comment pourraient-ils tuer au nom d'Allah, Dieu punissant le meurtre, étant donné que la vie est sacrée selon cette religion ? L'islamisme est donc une idéologie mortifère dont le seul but est de tuer et de semer la terreur afin de régner sur le monde. Mais ce système met en danger la sécurité nationale ?

En effet, tous ces radicalisés qui partent en Syrie et reviennent en France sont de véritables bombes à retardement. La France, pays de droit par sa constitution, garantit des droits fondamentaux dont ils se servent. Le Code civil, le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont autant de garde-fou qui permettent à ces individus de chercher en permanence à contourner le système pour le combattre.

Comment peut-on accepter que ces radicalisés ayant trahis la nation française remettent les pieds sur notre territoire si cela est dans le but d'anéantir la vie du peuple français ? Tout simplement parce que la plupart d'entre eux sont français et que la déchéance de nationalité une fois envisagée a été rejeté par l'Assemblée nationale. D'autre part, l'article 32 de la Convention de 1951 qui prévoit la possibilité d'expulser un réfugié dans un autre pays pour des raisons de sécurité nationale est rarement invoqué.

A l'heure où je vous parle, les strasbourgeois peinent à se remettre du drame vécu ce 11 décembre 2018 sur le marché de Noël. En effet, ici ce sont 5 personnes qui ont trouvé la mort sous les tirs de Cherif Chektatt, déjà connu des services de sécurité français, mais également suisses et allemands, lieu où cet attentat a d'ailleurs été préparé.

Alors quelles sont les aides qu'apporte l'Europe, puisque désormais le terrorisme dépasse le territoire national ? La défense européenne comporte également de nombreux avantages. Ainsi, elle parvient à s'organiser face certains attentats, comme celui cité précédemment avec la France, la Belgique et l'Allemagne mais d'autres pourraient être évités avec une meilleure communication entre les Etats-membres. C'est d'ailleurs le cas des attentats du Bataclan, qui ont été préparés à Bruxelles et qui étaient suivi par les services de renseignements Belge. Ce manque de communication entre les services Belge et Français ont coûté de nombreuses vies.

Dans les revendications de la plupart de leurs attentats, comme celui de Trèbes, ces kamikazes nous disent se venger de la guerre que mène la France à l'encontre de l'Etat islamique en Syrie. En effet, la France est engagée dans la lutte contre cette organisation au Syrie et au Levant. Selon Kofi Annan, les actes terroristes ne peuvent jamais se justifier, quelque raison que l'on puisse faire valoir.

Le chef de l'Etat, Emmanuel Macron a d'ailleurs indiqué qu'un musée en hommage aux victimes du terrorisme allait être construit à Paris. Mais dites-moi, ce musée ne ferait-il pas office de monument aux morts ? Si on fait le parallèle, les monuments aux morts ont été conçus à la suite de terribles guerres et ce musée reviendrait donc à

admettre que nous sommes en guerre, et à donner par conséquent raison à Daech dont le premier souhait est la guerre.

Alors, actuellement, je pense que nous sommes en droit de nous poser la question : le système est à optimiser au plus vite afin d'éradiquer réellement la menace terroriste. Daech ne doit plus être en mesure de piloter de nouveaux attentats. Ainsi, toute mosquée salafistes qui incite des prêches radicaux, et où l'on apprend la haine de l'autre doivent être définitivement interdite. L'Etat de droit doit reprendre sa place au sein de notre République !



Directeur de publication : M. Patrick Marcuzzi

Directrice de rédaction : Mme Monique Pétrou

Rédacteur en chef : Mmes Laurence Audouin et Marie-Laure Semnont

Rédacteurs : les élèves du concours de plaidoiries

LJM Express, Journal du Lycée Jean Monnet, réalisé par des élèves du lycée.

66 Bd de Chatenay, 16 106 Cognac Cedex. ljmjournal@gmail.com